Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20261008-20261009-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de BRASPARTS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Valérie BESNARD, MAIRE

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 03 octobre 2026

PRESENTS : Valérie BESNARD – Guy DENIEL – Alexandre CROCHET – Lindsay COMBAULT – Vincent SERDOBBEL – Eric LE BRAS – Camille DROFF – Michel MORVAN-CHATELIER – Charlotte DARMOIS – Estelle FAVENNEC – Anne ROLLAND – Yves LE MOAL – Ludovic RIOU – Lorinne ANSQUER.

EXCUSÉE : Sylvie LE QUEAU (procuration à Lorinne ANSQUER).

Monsieur Ludovic RIOU a été élu Secrétaire de séance.

OBJET : RÉFÉRENT LAÏCITÉ

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que l'élection d'un référent laïcité n'est pas obligatoire et que des formations existent pour les élus.

Un guide de laïcité devrait bientôt être publié pour les élus.

Madame le Maire propose à Madame Charlotte DARMOIS, conseillère municipale, d'être non pas référente laïcité mais de se former en ce sens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision de ne pas élire de référent laïcité

AUTORISE Madame Charlotte DARMOIS, conseillère municipale, à faire des formations en lien avec la laïcité.

Pour copie conforme au registre,

LA MAIRE — LE SECRÉTAIRE

Valérie BESNARD — Ludovic RIOU

Certifié exécutoire par le président compte-tenu de sa réception en Préfecture